

000001

20 MARS 2020

**CIRCULAIRE n°-----/MINTSS/SG/DRP du-----**

**A**

**Mesdames et Messieurs :**

- **les Délégués Régionaux et Départementaux du Travail et de la sécurité Sociale ;**
- **les Inspecteurs Régionaux et Départementaux du travail et de la Sécurité Sociale ;**
- **l'ensemble des personnels des services déconcentrés du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.**

**Objet :** Prévention de la propagation du COVID – 19.

Dans les circonstances exceptionnelles de lutte contre le COVID -19 préconisées par le Premier Ministre (PM) Chef du Gouvernement et en conformité avec celles édictées par l'Organisation Mondiale de la Santé, (OMS) afin de contribuer à la Sécurité sanitaire de tous, je vous invite à :

- 0- Respecter les prescriptions du Gouvernement et de l'OMS.
- 1- Suspendre les visites d'inspection et de réinspection jusqu'au 21 avril 2020, sauf en cas d'urgence liée à un danger grave et imminent ;
- 2- Limiter la représentation des parties au strict minimum dans le cadre des séances de tentative de conciliation ;
- 3- Interdire tout rassemblement de personnes aux devantures de vos locaux ;
- 4- Dispenser des conseils aux usagers en priorité par voies téléphoniques et électroniques ;
- 5- Respecter la distance et les gestes de prudence aussi bien à l'occasion des enquêtes contradictoires que dans le cadre des tentatives de conciliation ;
- 6- Limiter les réunions internes et externes ;
- 7- Sensibiliser les partenaires sociaux de vos sphères de compétence sur les règles recommandées ;
- 8- Mettre à la disposition de vos personnels et usagers le nécessaire d'hygiène adéquats (gels, savon, désinfectants, masques...) ;
- 9- Sensibiliser le personnel d'accueil sur les mesures de prévention à respecter ;
- 10- Me faire tenir un rapport hebdomadaire circonstancié.

**Ampliation :**

- SG/PM ;
- Gouverneurs de Région



Le Secrétaire du Travail  
et de la Sécurité Sociale  
et par Délégation  
Le Secrétaire Général

**RAZACK Johny**